

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Pentra-Sil 244+
Code du produit : ACT-RP-060

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relative au fournisseur

Convergent Concrete Technologies
115 North 1380 West
Orem, UT
84057
T +1 (801) 375-2280
<https://convergentconcrete.com/>

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-535-5053
InfoTrac
Horaires d'ouverture : 24/24, 7/7

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]-	1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]-	n° CAS: 1760-24-3	1 – 5	Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1, H317 TSOC EU 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.
- Self protection of the first-aidér : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

Conditions de stockage	: Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes: Colourless to light yellow Colourless
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Amine-like odour Characteristic odour Mild odour Pleasant odour Alcohol odour Commercial/unpurified substance: irritating/pungent odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
DL50 orale rat	2295 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1100: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1200: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	1,49 – 2,44 mg/l air (EPA OPPTS 870.1300: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))
ATE CA (oral)	2295 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	1,49 mg/l/4h
ATE CA (poussières, brouillard)	1,49 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
--------------------------------------	--------------

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
pH	10,2 (1 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
pH	10,2 (1 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 1545 mg/kg de poids corporel Animal: rat
Danger par aspiration	: Non classé
1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
Viscosité, cinématique	3,1 mm²/s (20 °C, Calculated)
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme)	: Non classé

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)	
CL50 - Poissons [1]	597 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	81 mg/l (EU Method C.2, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	8,8 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Selenastrum capricornutum, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	126 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)

CE50 72h - Algues [2]	352 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
-----------------------	---

12.2. Persistance et dégradation

Pentra-Sil 244+

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)

Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
------------------------------	-------------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)

Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
------------------------------	----------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,3 (QSAR, 20 °C)
--	--------------------

12.4. Mobilité dans le sol

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)

Tension de surface	No data available in the literature
--------------------	-------------------------------------

Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
----------------	-------------------------------------

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
---	--

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non applicable

DOT

Non applicable

IMDG

Non applicable

IATA

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^o et au recueil IBC^{1o}

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- (1760-24-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Pentra-Sil 244+

Fiche de Données de Sécurité

GHS Canada (HPR 2022)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 08-26-2024

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.